



## **COMPTE-RENDU DE LA CAP DES GREFFIERS DU 14 MAI 2024 :**

### **Montant du CIA, évolution IFSE, suites du protocole d'accord, NBI des greffiers, ESTEVE, conditions de travail...**

Ce 14 Mai, s'est tenue la 2<sup>ème</sup> CAP des Greffiers de l'année présidée par Sylvie BERBACH, Sous-Directrice des ressources humaines des greffes.

Dans sa déclaration liminaire, l'UNSa SJ a porté, et rappelé, certains sujets d'actualité, auxquels la Directrice a répondu :

#### **Sur les mesures indemnitaires :**

- *le rattrapage IFSE des greffiers principaux* : la mise en paiement des 75 % restant à percevoir se fera courant de l'été, avec rétroactivité au 1<sup>er</sup> janvier 2024. L'UNSa SJ a exprimé son incompréhension sur ce point car nous attendions un rattrapage à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. La Sous-Directrice a indiqué qu'elle ne partageait pas l'interprétation de l'UNSa SJ et que rien à ce jour n'obligeait la DSJ à procéder à cette régularisation.

- *Sur l'IFSE* : Madame la Sous-Directrice annonce la fin du principe de diminution automatique de l'IFSE lors d'une mobilité descendante (c'est à dire lorsque la mobilité entraîne une perte indemnitaire). La revalorisation quadriennale est renouvelée en 2024 et les montants du CIA 2023 sont reconduits également. Ces mesures s'appliqueront également aux greffiers fonctionnels qui réintégreront et seront applicables dès la campagne de mobilité en cours avec prise de fonction au 1<sup>er</sup> septembre 2024.

#### **Primes JO :**

L'UNSa SJ souhaitant savoir si les primes JO seront imputées sur l'enveloppe CIA, Madame la Sous-Directrice s'est voulue rassurante tout en précisant qu'elle était toujours dans l'attente du visa du contrôleur budgétaire. Aucune autre information ne nous a cependant été transmise sur le montant et les critères d'attribution.

### **NBI :**

Madame la Sous-Directrice reconnaît que la revendication portée par l'UNSa SJ est un vrai sujet et nous assure porter prochainement auprès de la fonction publique, via le secrétariat général, cette révision de la cartographie de la NBI qui sera impactée par les recrutements à venir de greffiers. L'UNSa SJ regrette que ce dossier soit traité tardivement, après plusieurs mois d'exercice de leurs fonctions par les collègues concernés.

### **Indemnitaires des stagiaires issus de l'examen professionnel :**

L'UNSa SJ a relancé la DSJ sur la question de la baisse d'IFSE de ces stagiaires. La Sous-Directrice nous a indiqué que la question est toujours en cours d'analyse par ses services.

### **Suites du protocole :**

*Sur le plan de requalification de C en B greffier* : la sous-direction des greffes souhaite le recrutement de 700 adjoints administratifs sur trois ans afin de compenser les départs des agents qui deviendront greffiers au choix sur poste.

- *Accès au grade principal* : la DSJ travaille à la simplification de l'examen professionnel pour l'accès au grade de greffier principal, davantage axé sur la procédure dès 2025.

- *la création du Cadre-Greffier* : les travaux sont actuellement en cours. Le projet de décret est soumis à la validation de la DGAFP, à l'issue de laquelle il devra être présenté au CSA ministériel puis pour avis au Conseil d'Etat. L'UNSa SJ est engagée dans la coconstruction de ces nouveaux statuts et particulièrement vigilante sur leur formalisation au sein du comité de suivi chargé de veiller à la mise en place du protocole.

### **Sur les conditions de travail :**

la DSJ répond aux alertes de l'UNSa SJ qui dénonce la souffrance des agents qu'elle est consciente du malaise qui touche les greffiers. Elle annonce la création d'un bureau « Santé, Qualité de Vie au travail et Handicap », la mise en œuvre d'un plan de prévention des risques professionnels et l'engagement de futurs travaux pour lutter contre les audiences tardives.

### **Concernant ESTEVE :**

La campagne d'évaluation a été prorogée sur une durée plus courte cette année afin que le versement du CIA puisse intervenir plus tôt dans l'année (le CIA étant en lien avec l'évaluation). Pour rappel, la clôture d'ESTEVE n'empêche pas la signature de son CREP par l'agent après cette date, ni la rédaction d'observations, ni les éventuels recours. L'informatique n'est jamais une condition de recevabilité. Trop de collègues s'auto-censurent sur cette question ou sont pressés à tort par leur hiérarchie pour signer. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de l'UNSa SJ.

**Sur le non-paiement des heures supplémentaires (Marseille au-delà de 25h pendant les émeutes et Bordeaux sur les heures majorées) :**

L'UNSa SJ a relancé la sous-direction des greffes : les dossiers sont toujours en cours d'étude par la DSJ.

**Concernant la commission sénatoriale sur la lutte contre les narco trafiquants qui évoque la corruption d'agents publics :**

La probité des greffiers a pu être mise en cause dans la presse. Madame BERBACH réaffirme sa confiance envers les greffiers et précise que le Garde Des Sceaux a déjà fermement réagi suite à ces mises en cause.

Lors de cette CAP, ont été étudiés :

- les rapports pédagogiques des greffiers stagiaires de la promotion B2022 C03
- la titularisation de greffiers recrutés en qualité de travailleurs handicapés issus de la promotion B2022C03
- des recours sur évaluation
- des refus d'octroi de congés de formation professionnelle.

***N'hésitez pas à nous saisir : il est dommage que des recours évaluations soient déclarés irrecevables (ils nécessitent un formalisme très rigoureux dont l'UNSA SJ a l'expertise) ou que des congés formation soient rejetés, faute d'être défendus.***

Toujours à vos côtés, l'UNSa SJ défend vos droits et fait entendre votre voix.

**Les élus UNSa SJ à la CAP des greffiers**

Catherine SOLIVELLAS - Isabelle FERNANDEZ- Franck LE GUERN - Sandra CHARLIER –  
Caroline LARCHE - Gilles LARIVIERE - Guilaine LEFEBVRE – Marina GARCIA –

Et leur expert Caroline BARTHEL